



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 56881

Texte de la question

Le 25 avril 1915, les troupes franco-britanniques débarquaient à Gallipoli et livraient les combats dits des Dardanelles. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants quelles sont les cérémonies prévues pour célébrer cet anniversaire et rendre hommage aux soldats français et britanniques qui combattirent sur ce front.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants a mis en oeuvre, depuis 2003, une politique de « mémoire partagée » destinée à renforcer les liens entre la France et les pays avec lesquels - ou contre lesquels - elle a combattu au cours du XXe siècle. D'ores et déjà, des accords ont été signés avec plusieurs pays au nombre desquels figurent le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les cérémonies du quatre-vingt-dixième anniversaire du débarquement à Gallipoli (Turquie), le 24 avril dernier, ont constitué une illustration des accords conclus à ce titre avec ces trois pays. La commémoration de cet anniversaire, dont le principe a été entériné par le Haut Conseil de la mémoire combattante présidé par le Président de la République le 10 novembre 2004, a été l'occasion de rappeler le sacrifice des combattants français et alliés qui débarquèrent à Gallipoli pour conquérir les Dardanelles au cours de la Première Guerre mondiale. Plusieurs personnalités françaises et étrangères ainsi que des soldats des armées représentatives des pays alliés ont participé à cette commémoration. Le ministre de la culture et de la communication a représenté la France.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56881

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1207

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4541